

Ordre du jour **CONSEIL DU 17 JUIN 2004** :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2004

1. Compte administratif 2003
2. SAFC : garantie d'emprunt foyer Sésame autisme
3. Admission en non-valeur
4. Convention MOUS 2004 avec ACEIF
5. Renouvellement convention avec l'AOE
6. Correspondant emploi formation : convention de partenariat avec la CAPM
7. Cession de terrain à l'Union de Franche Comté
8. Divers :
 - avis sur le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
 - infos : marchés extension centre médico social et aménagement rues du Giboulon et rue des Barres

COMPTE RENDU DE LA 27^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 juin 2004

Le 17 juin 2004 sur convocation régulière du Maire en date du 10 juin 2004, le Conseil Municipal s' est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l' exception de :

Mme PEREIRA	pouvoir à M. TROSSAT
Mme RECEVEUR-MARCHAL	pouvoir à Mme COUR
Mme BATTAGLIA	pouvoir à M. CUGNEZ
Mme DAVIAS	pouvoir à M. GRILLON

Absents : Melle ZIANE, MM. GRARADJI, MANSOUR

Désignation du secrétaire de séance

A l' unanimité, Madame QUAIN Aline est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2004

M. GRILLON :

- constate que le correctif est très éloigné de la version du compte rendu initial et que Monsieur LIRIA a eu raison de réagir.

M. SOMMER :

- confirme que le premier n'était pas exact et qu'il était justifié de le modifier.

L' Assemblée adopte le compte rendu de la 26^{ème} séance du conseil municipal du 13 mai 2004 par 25 voix pour et 1 abstention.

I – Compte administratif 2003

Monsieur TROSSAT :

- prend la présidence de l'assemblée.
- demande l'avis de l'assemblée afin de faire un vote global sur l'ensemble du compte administratif.

Vote : unanimité

Monsieur PERNIN :

- présente le compte administratif chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par programme en section d'investissement

La balance générale apparaît comme suit :

- section de fonctionnement

	<i>Mandats et Titres émis</i>	<i>résultats reportés N-1</i>	<i>cumul section</i>	<i>restes à réaliser</i>
Dépenses	4 285 492,50	0	4 285 492,50	0
Recettes	4 327 207,56	198 762,73	4 525 970,29	0

- section d'investissement

	<i>Mandats et Titres émis</i>	<i>résultats reportés N-1</i>	<i>cumul section</i>	<i>restes à réaliser N</i>
Dépenses	1 144 791,82	0	1 144 791,82	320 500
Recettes	871 751,27	35 570,15	907 321,42	320 500
Affectation de N-1	205 431,35		205 431,35	

Monsieur JUIF :

- remarque qu'au chapitre 65, au niveau des subventions des associations, les mandats émis sont de 291 396,55 alors que le détail des subventions donné pour information est de 293 394 €.

Monsieur PERNIN :

- précise que le montant exact est de 291 396,55. En ce qui concerne la colonne donnée pour information du listing des subventions, il n'a pas été repris la délibération du 2 décembre 2003 qui attribuait les subventions ci-après :

. collègue Courbet :	720 €
. Défi :	60 €
. Ecole de musique :	5 000 €

D'autre part, la subvention attribuée à l'AOE a été mandatée à hauteur de 150 546 € (initialement prévue 158 321 € en y induisant le poste FONJEP (7 775 €) qui est mandaté directement par la ville). Enfin, en ce qui concerne les coopératives scolaires, la somme de 1 600 € qui a été prévue au BP 2003, a été réajustée comme chaque année scolaire en fonction du nombre d'élèves, soit 1 597,55 €.

- informe que lors du vote du budget primitif 2005, la liste des subventions sera fournie.

Monsieur TROSSAT :

- appelle au vote
Vote : 18 pour et 7 abstentions

.../...

II – SAFC : garantie d'emprunt Foyer sésame autisme

Monsieur le Maire :

- rappelle que la SAFC a réalisé dernièrement le foyer Sésame autisme situé rue des Acacias. L' organisme logeur avait prévu dans son plan de financement un prêt PHRE de 417 074 €, ainsi que la mobilisation d'un prêt CNAM et des fonds propres à hauteur de 25 % du coût de l' opération.

Cependant, n' ayant pu obtenir le financement de la CNAM, la SAFC a sollicité un prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 778 050 € selon les conditions suivantes :

Taux : 3,45 %

Durée de remboursement : 25 ans

Sans différé d' amortissement

Revisabilité des taux d' intérêt et de progressivité : en fonction de l' évolution du taux du livret A.

Le conseil général a cautionné ce prêt à hauteur de 70 %, il conviendra que notre commune garantisse les 30 % restants soit 233 415 €.

- demande de bien vouloir approuver cette garantie d' emprunt.

Vote : 24 pour

1 contre

1 abstention

III – Admission en non valeur

Monsieur PERNIN :

- propose, à la demande du Percepteur, d' admettre en nonvaleur, un état de créances irrécouvrables concernant des sommes dues par divers redevables pour les années 1997 à 2003.

Le montant global s' élève à 553,77€ et s'applique à six contribuables pour les sommes suivantes : 0,85 € - 0,97 € - 0,35 € - 49,70 € - 243,80 € - 118,61 € plus les frais de poursuites. Pour les deux derniers redevables, des procédures ont été entamées mais déclarées infructueuses.

Monsieur JUIF :

- demande pourquoi il existe des créances non recouvrées de sommes aussi faibles.

Monsieur PERNIN :

- explique que la plupart du temps, cela est dû à des erreurs d'arrondis lors de la rédaction des chèques et que cela serait plus coûteux de procéder à des frais de poursuites.

Vote : unanimité.

.../...

IV – ACEIF : convention MOUS 2004

Madame VILLECOURT :

- propose de renouveler pour l' année 2004, la convention de mission d' œuvre urbaine et sociale (MOUS) avec l' ACEIF. Cette mission s' inscrit dans le cadre du projet contrat de ville 2000-2006 de la communauté d' agglomération du pays de Montbéliard.

Elle comprend notamment :

- l' évaluation des objectifs et enjeux fixés dans la convention territoriale
- la programmation 2004
- le suivi du dispositif social sur ces deux quartiers
- le suivi des projets de réhabilitation, de la politique de peuplement et actions de gestion urbaine de proximité
- un conseil et assistance à l' élaboration du projet de développement de services à la population
- un conseil et assistance à l' élaboration des projets de développement urbain des quartiers, notamment dans le cadre du GPV – constitution du dossier ANRU
- une représentation de ces projets à l' extérieur.

Le montant de cette convention s' élève à 47 100€ qui sera totalement remboursé par la CAPM.

Monsieur GRILLON :

- demande dans quelle commission communale seront examinés les travaux.

Monsieur le Maire :

- souligne que ceux-ci sont présentés au cours des séances du conseil municipal lors de l'approbation des actions contrat de ville.
- rappelle que l'ACEIF est chargée de réaliser le montage financier de ces actions.

Monsieur GRILLON :

- regrette qu'il n'y ait pas de débat concernant cette convention et rappelle qu'il avait suggéré que celle-ci soit examinée en commission enfance jeunesse.

Madame VILLECOURT :

- souligne que les résultats sont présentés à la commission enfance jeunesse mais que c'est la commission 5 de la CAPM qui réalise en amont le travail d'élaboration le plus important.

Monsieur GRILLON :

- souhaiterait avoir les comptes rendus de ces travaux afin d'avoir la possibilité d'en tirer certaines conclusions.

../...

Madame VILLECOURT :

- précise que les informations sont dans la programmation du contrat de ville.

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'en 2002 le président de l'AOE avait présenté les projets de l'association devant le conseil municipal et que si les élus le souhaitent, Laurence BARTHELEMY de l'ACEIF sera invitée lors d'une séance pour discuter de la politique de la ville, par exemple lors de la préparation du budget primitif 2005.

Vote : 24 pour et 2 abstentions

V – Renouvellement de la convention avec l'AOE

Madame VILLECOURT :

- rappelle que depuis près de 40 ans, la ville a confié à l' AOE la mise en œuvre de ces actions en direction de la jeunesse et de l' enfance.

En 1998, le conseil municipal avait officialisé ce partenariat, sous forme de convention.

- propose, à la demande de l' AOE, de reconduire cette convention en l' actualisant (au niveau des moyens humains et matériels).

Monsieur GRILLON :

- remarque des erreurs dans la rédaction de la convention.

Monsieur le Maire :

- propose de retirer ce rapport et de le présenter lors de la prochaine séance.

Monsieur SUBILOTTE :

- demande à quelle date sera versée l'acompte de 25 % de la subvention à l'AOE.

Monsieur le Maire :

- précise que le mandatement a été réalisé.

VI – Correspondant emploi formation

Mme VILLECOURT :

- informe que la communauté d' agglomération du Pays de Montbéliard envisage de mettre en place des correspondants emploi formation dans les communes sur lesquelles sont situés des quartiers sensibles.

Ces correspondants seront chargés de l' insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des publics les plus éloignés de l' emploi.

../...

Ces agents seront recrutés directement par la CAPM qui bénéficiera de financement pour ces postes du fonds social européen, du conseil régional.

Un correspondant sera affecté à partir de la deuxième quinzaine de juin à Grand-Charmont, Bavans, Etupes et assurera des permanences durant quatre demi-journées à la maison du puits.

- demande de bien vouloir approuver cette convention de partenariat avec la CAPM.

Monsieur le Maire :

- explique qu'il a été décidé de décentraliser les fonctions de la mission locale. Des correspondants formation étaient en place à Audincourt, Béthoncourt et Montbéliard. Auparavant, tous les jeunes de moins de 26 ans devaient se rendre à la mission locale à Montbéliard pour trouver une solution à leur problème. Or, après analyse, il s'avère que le public qui se déplace n'est pas celui le plus en difficulté, il convenait donc de décentraliser la structure pour se rapprocher de ces jeunes.
- précise qu'en ce qui concerne Grand-Charmont, la seule obligation incombant à la ville est de mettre des locaux à disposition de ce correspondant emploi formation. Celui-ci sera installé au PIJ.
- Informe que l'ensemble de la gestion du dispositif est assuré par la mission locale et que les correspondants emploi formation sont sous son autorité.

Madame GUICHON :

- Demande s'il existe des correspondants dans toutes les communes de la CAPM.

Monsieur le Maire :

- Répond que sont concernées par le dispositif, les villes ayant un taux de chômage important avec un pourcentage de jeunes en difficultés, en recherche d'emploi et n'ayant aucune qualification.

Monsieur CUGNEZ :

- Demande que la convention soit jointe au compte rendu (voir annexe).

Madame GUICHON :

- Souhaiterait se procurer, en raison de sa participation à une association de surendettement, la liste de ces correspondants formation.

Madame VILLECOURT :

- Lui suggère de s'adresser à la mission locale.

Vote : unanimité

../...

VII – Lotissement Clos des Pins : cession de terrain à l'union de Franche Comté

Monsieur REBOURCET :

- Propose, pour permettre à l' Union de Franche Comté de réaliser son projet de construction de 16 logements dit "le Clos des Pins" sur la parcelle communale sise en dessous de l' école maternelle Curie et à l' extrémité de la place des fêtes des Fougères, de céder à l' organisme logeur environ 5 066 m² de la parcelle AS n° 79, nécessaire à ce programme.

Les services des domaines ont évalué la valeur vénale de ce terrain à 65 800 € hors taxes et droits d' enregistrement.

- Demande de bien vouloir approuver cette cession pour le montant précité

Monsieur LIRIA :

- S'inquiète que cet immeuble locatif de trois étages, en limite de l'école maternelle, surplombe cette école.

Monsieur le Maire :

- Explique que l'immeuble sera en contrebas et les sapins sépareront le bâtiment et l'école. D'autre part, les jardins des locataires seront situés à l'arrière, côté école, la distance entre les deux bâtiments sera de plus de 4 m.

Madame GUICHON :

- Demande s'il y aura des abattages au niveau des sapins.

Monsieur le Maire :

- Précise qu'en principe ces arbres seront préservés.

Vote : 18 pour

8 abstentions.

VIII – Divers : avis sur le schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Monsieur REBOURCET :

- rappelle que la loi du 5 juillet 2000 relative à l' accueil et à l' habitat des gens du voyage prévoit, dans chaque département, l' élaboration d' un schéma qui détermine les secteurs d' implantation des aires d' accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées.

Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2003, la commission consultative départementale des gens du voyage a donné un avis favorable à l' unanimité au projet de schéma départemental précité.

- rappelle que la commune de Grand-Charmont fut la première a décidé l' implantation d' un tel équipement.

../...

En ce qui concerne le pays de Montbéliard, trois aires devront y être créées :

- Montbéliard (20 emplacements)
- Béthoncourt (12 emplacements)
- Valentigney (16 emplacements)

Les travaux qui ont conduit à l'élaboration du schéma départemental ont fait l'objet d'une large concertation dans chaque arrondissement en lien avec les communes.

- précise que ce document est consultable en mairie.
- demande de bien vouloir émettre un avis favorable à ce schéma départemental.

Monsieur MUNNIER :

- demande si le nombre d'emplacements pour les villes, est déterminé en fonction de leur importance démographique.

Monsieur le Maire :

- précise que chaque ville de plus de 5 000 habitants doit pouvoir offrir une aire de passage. D'autre part, il est nécessaire de trouver un terrain pour les grandes migrations. A ce jour, une aire est implantée à Malbouhans et une autre à Besançon. Il est nécessaire d'en créer une autre dans le pays de Montbéliard.
- rappelle que huit emplacements sont disponibles sur l'aire d'accueil de la commune.

Monsieur CUGNEZ :

- s'étonne de ce chiffre par rapport à Béthoncourt, dont le nombre d'habitants est presque similaire à celui de Grand-Charmont, et qui va bénéficier d'une aire d'accueil de 12 emplacements.

Vote : unanimité

IX – Résultats des consultations d'entreprises sous forme de procédures adaptées

Monsieur REBOURCET :

- présente les différentes études faites pour l'extension du centre médico social, l'aménagement de la maison-musée de l'enfant, le programme des travaux de voirie 2004 et les travaux d'aménagement des rues du Giboulon et de la rue des Barres.
- informe qu'en ce qui concerne la maison-musée de l'enfant, sept entreprises interviendront pour dix lots. Les trois premiers lots ont été attribués à l'entreprise IDEE, entreprise d'insertion.
- D'autre part, le programme voirie concernant la rue des Combottes, le virage rue de Normandie, Bretagne, parking rue de Picardie, parking de la mairie, passage charretier chemin des Lys a été attribué à l'entreprise SURLEAU déclarée la moins disante. Le montant est inférieur de 5 148,41 € de l'estimation faite. Pour le Giboulon, l'entreprise STO

est la moins disante. En ce qui concerne la rue des Barres, un cheminement piétonnier sera créé.

Monsieur le Maire :

- Souligne que les travaux d'extension du CMS pour le local jeunes et le local familles, vont débiter cet été. La réfection de la toiture et des fenêtres de la maternelle Pergaud sera réalisée prochainement, afin que la rentrée puisse s'y dérouler normalement avant le transfert à l'école maternelle Curie.

X – Restauration scolaire : tarif des repas

Monsieur MUNNIER :

- rappelle que par délibération en date du 26 juin 2002, le conseil municipal a déterminé la tarification des repas de la restauration scolaire comme suit :
 - coefficient familial de 0 à 524 € ◇ 2.30 € le repas
 - de 525 à 846 € ◇ 3.50 € le repas
 - + de 846 € ◇ 4.60 € le repas
- propose de les actualiser comme ci-après pour l'année 2004 :
 - coefficient familial de 0 à 524 € ◇ 2.37 € le repas
 - de 525 à 846 € ◇ 3.57 € le repas
 - + de 846 € ◇ 4.67 € le repas

Monsieur le Maire :

- précise que les sept centimes correspondent à l'augmentation effectuée par le lycée sur le prix des repas.

Vote : unanimité.

XI – Questions diverses

Monsieur le Maire :

- informe que Monsieur CONTEJEAN siègera dorénavant au conseil d'administration de l'Union de Franche-Comté.

Monsieur LIRIA :

- s'interroge, suite à un article paru dans l'Est Républicain concernant l'aménagement des belvédères dans le pays de Montbéliard, si les riverains du Fort-Lachaux ne vont pas être confrontés au même problème causé par les eaux par le passé.

Monsieur le Maire :

- précise qu'il s'agit seulement d'élaguer quelques arbres pour obtenir une meilleure vue.

.../...

Monsieur CONTEJEAN :

- informe qu'il a participé à une réunion concernant les belvédères et que quatre sites ont été retenus sur le pays de Montbéliard. Le Fort-Lachaux est un site très intéressant en terme de découverte mais c'est le seul n'ayant pas de panorama.
- Se souvient d'un instituteur donnant à ses élèves des cours de géographie au Fort-Lachaux, ce qui serait impossible à l'heure actuelle, la vue étant masquée par les arbres.

Monsieur GRILLON :

- Remarque qu'à l'époque, les maisons n'étaient pas si proches.

Monsieur le Maire :

- Souligne que les habitations rue Cuvier ont toujours connu de l'eau dans les sous-sols.

Monsieur CONTEJEAN :

- Précise que les maisons ont été construites sur des sources.

Monsieur CUGNEZ :

- Rappelle que concernant le projet de l'ADAPEI, le Maire avait souligné la création importante d'emploi.
- Souhaiterait connaître, compte tenu de l'avancement des travaux, le nombre de Charmontais qui pourront bénéficier de ces nouveaux emplois.

Monsieur le Maire :

- Souligne que la ville ne décide pas des embauches, ce rôle étant du ressort du président de l'ADAPEI. Cependant, l'ensemble des curriculum vitae, reçus en mairie depuis trois ans, ont été communiqués au Président. L'ADAPEI a établi une sélection selon certains critères et sur laquelle la commune n'a pas eu à intervenir. Plusieurs Charmontais ont été retenus et vont effectuer un stage de qualification pour assumer un emploi à l'ADAPEI, mais pas uniquement sur Grand-Charmont. La décision définitive à l'embauche sera effectuée à l'issue du stage. L'essentiel est que des Charmontais soient embauchés, cela sera annoncé le moment venu par les responsables de l'ADAPEI, certainement à la rentrée de septembre.

Monsieur CUGNEZ :

- a entendu parler d'agents spécialisés.

Monsieur le Maire :

- souligne qu'environ 70 emplois seront créés et que du personnel qualifié sera embauché. Cependant il est possible que parmi les demandes d'emploi des charmontais, personne n'ait le profil adéquat.

Monsieur CUGNEZ :

- rappelle que lors de la 8^{ème} séance du conseil municipal en 2002, il avait demandé qu'une sono soit acquise pour les séances du conseil municipal et que Monsieur le Maire avait approuvé.

Monsieur le Maire :

- reconnaît avoir acquiescé, mais après réflexion et vu le coût de cet achat, pense qu'il ne s'agit pas d'une priorité.

Madame GUICHON :

- demande quelle sera la vocation du lycée professionnel à la rentrée.

Monsieur PERNIN :

- explique qu'administrativement le lycée n'existe quasiment plus. Cependant et d'après ses informations il y aura encore des élèves pour un ou deux ans.

Monsieur le Maire :

- précise que le service de restauration sera toujours effectif.
- Informe qu'avec la CAPM et l'AFPA, il a été suggéré de développer sur Grand-Charmont un grand campus formation professionnelle, soutenu par la région et la CAPM qui travaillent sur ce projet depuis un an. L'AFPA devrait disposer de ces locaux en 2005. En ce qui concerne la gestion administrative de l'AFPA, rien n'est encore défini.

Monsieur CONTEJEAN :

- Informe que le marché éco-bio aura lieu dimanche 20 juin place Godard de 9 h à 18 h avec des animations et de la musique potagère à 11 h, 15 h et 17 h, ainsi qu'une restauration.

Monsieur PERNIN :

- Informe des festivités suivantes :
 - . 18 juin : remise des prix de l'école de musique de Grand-Charmont
 - . 25 juin : concert en plein air au Giboulon

Monsieur le Maire :

- Rappelle la commémoration de l'appel du 18 juin
- Souhaite de bonnes vacances au conseil municipal

La séance est levée à 21 heures.